Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_022-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et RIMPER Mélissa
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gauthier, CAMPMAS Yves, DARAM Pascal, DAVID Franck, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian et THIRIOUX Michaël

Séance du
9 avril 2026
Acte n° **2026-022**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BAUDRY a donné procuration à M. ALAZET
Mme SÉTIAO a donné procuration à M. LAFOUX
M. SÉVERAC a donné procuration à Mme LACOSTE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. ALAZET Jean-Marc

Date de la convocation : 2 avril 2026

Thème : 5.3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Objet : Désignation d'un représentant pour les Conseils d'Écoles

Vu le décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions du Conseil d'École,
Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article D 411-1, qui prévoit que dans chaque école, le Conseil d'École est composé des membres suivants :

- du Directeur de l'École, Président
- de 2 Élus :
 - le Maire ou son représentant
 - 1 Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal, ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un Établissement Public de Coopération Intercommunale, le Président de cet établissement ou son représentant
- les Maîtres de l'école et les Maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil
- 1 des Maîtres du Réseau d'Aides Spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le Conseil des Maîtres de l'école
- les Représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du Ministre chargé de l'éducation
- le Délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant pour siéger au sein du Conseil d'École de chacune des écoles de la commune.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, il propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret, et donc de procéder au vote à main levée.

ARTICLE 1 : **décide** de ne pas procéder au scrutin secret, et donc de procéder au vote à main levée.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_022-DE

ARTICLE 2 : **décide** de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein des Conseils d'Écoles de la commune :

Les candidatures sont les suivantes :

- Pour le groupe "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !", il est proposé la candidature de Mme BACCOU Valérie.
- Pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", aucune candidature n'est proposée.
- Pour le groupe "Fonsorbes Vers l'Avenir", aucune candidature n'est proposée.

ARTICLE 3 : **décide** de désigner Mme BACCOU Valérie pour siéger au Conseil d'École de chacune des écoles de la commune :

VOTE		
	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 *(Mmes Dagoreau, Lacoste, MM. Bataille, Legrand et Séverac)*
	Ne participent pas au vote :	0

Mme BACCOU Valérie, ayant obtenu la majorité absolue, est donc désignée pour siéger au Conseil d'École de chacune des écoles de la commune.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 8 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
Jean-Marc ALAZET

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 16 AVR. 2026